

**RE/MAX Select**  
FD Immobilier S.à.r.l.

6-8 rue Jean Origer  
L-2269 Luxembourg  
[www.remax-select.lu](http://www.remax-select.lu)  
[www.joinremax.lu](http://www.joinremax.lu)

**Francis Drabik**  
Directeur d'agence RE/MAX

M +352 621 54 00 54  
E [francis.drabik@remax.lu](mailto:francis.drabik@remax.lu)  
T +352 27 49 56-1



## Barème des commissions

Au Luxembourg, le client faisant appel à un professionnel de l'immobilier est tenu de payer la commission. Dès lors, les frais d'agence sont généralement dus par le vendeur dans la mesure où c'est le vendeur qui signe le mandat de vente avec l'agence.

Toutefois, si la prestation de service est également rendue à l'acquéreur, et non pas au seul vendeur, un partage de commission peut être envisagé.

Une commission à charge de l'acheteur peut également avoir lieu si l'acquéreur signe un mandat de recherche.

Nos commissions **pour la vente d'un bien** s'élèvent à :  
3%\* du prix de vente à la charge de la partie venderesse + TVA (\*Prix susceptible d'évoluer en fonction des différentes prestations complémentaires proposées au client)  
Pas de frais pour le futur acquéreur.

Pour la vente d'un **local commercial** :  
Les frais s'élèvent à 10% du Loyer annuel.

Pour la **location d'un bien** :  
125% du montant du loyer à la charge du locataire + TVA  
Ces honoraires comprennent :

- Etablissement de l'état des lieux d'entrée/sortie
- Etablissement du contrat de bail
- Accompagnement lors des visites

**L'estimation** d'un bien :  
Elle est **gratuite**, si le client signe un mandat de vente.

**N°1** des Transactions  
Immobilières dans le monde

**RE/MAX**  
Select

Société à responsabilité limitée  
Chaque agent commercial et chaque agence RE/MAX est juridiquement et financièrement indépendant